



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE



Toulon, le 30 avril 2018

N° 500896 PREMAR MED/AEM/NP

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché  
préfet maritime de la Méditerranée

à

*Destinataires in fine*

OBJET : préparation de la saison estivale 2018.

P. JOINTES : a) annexe I : compte rendu de réunion préparatoire à la « saison estivale 2018 » ;  
b) annexe II : relevé de décisions « saison estivale 2018 » ;  
c) annexe III : feuille de présence.

-

Dans le cadre de mes responsabilités en matière de sauvetage en mer, les services de la préfecture maritime de la Méditerranée assurent, tous les ans, la mise en place d'une campagne de sécurité des loisirs nautiques, sous l'autorité du secrétariat général de la mer.

En 2017, le format général de mise en place de ces campagnes de prévention des risques a évolué. Ainsi, une première rencontre entre les services de sauvetage en mer et les fédérations françaises de sport représentant les principales activités nautiques a été organisée.

A cette occasion les axes suivant ont été abordés :

- cibler le public le plus à risque ;
- identifier les messages à faire passer (génériques comme spécifiques) ;
- déterminer les actions de coopération les plus efficaces entre la chaîne de sauvetage en mer et les fédérations de sports concernées.

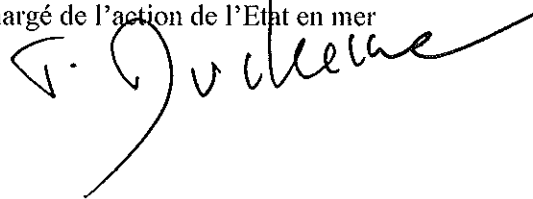
La réunion de préparation de la saison 2018 estivale s'est tenue au CROSSMED, le 11 avril dernier. Le retour d'expérience de la saison estivale 2017 et les axes retenus pour 2018 ont été présentés aux représentants des différentes fédérations françaises de sports nautiques que vous présidez.

Je vous adresse en pièce jointe le compte-rendu de cette réunion ainsi que le relevé de conclusions qui y est associé.

Je tiens à vous remercier pour votre présence, ou celle de vos représentants, qui a permis un excellent niveau d'échanges. Les axes de travail dégagés sont largement partagés et je vous propose que nous puissions pérenniser cette rencontre annuelle dans le domaine de la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Dans cette perspective, je vous propose que les représentants missionnés pour la réunion de préparation à la saison estivale 2018, soient nos contacts privilégiés dans la poursuite des actions de prévention identifiées en séance.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Duchesne', written over the printed name and title.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le président de la fédération française de voile (ligue OCCITANIE et PACA)
- Monsieur le président de la fédération française de vol libre
- Monsieur le président de la fédération française de sports sous-marins
- Monsieur le président de la fédération française de canoë-kayak
- Monsieur le président de la fédération française de surf (délégué technique régional Sud Est)

COPIES :

- Ministère des sports (bureau protection des usagers)
- SNSM (inspecteur général pour la Méditerranée)
- MRCC La Garde
- OCR
- ADJ/PREM
- AEM/CDIV
- AEM/ORSEC-GDR
- Archives (dossier n°106 - chrono).

ANNEXE I à la lettre n° 500896 PREMAR MED/AEM/NP du 30 avril 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

L'ensemble des échanges conduit avec les fédérations représentées le 11 avril dernier, a permis de confirmer les axes de prévention, les aspects environnementaux et le public visés.

Axe de prévention :

- PEA : Préparation, Equipements, Alerte par 196 (GSM) ou canal 16 (VHF).

Public visé :

- les usagers de la mer occasionnels non encadrés, non licenciés.

Environnement :

- proscrire les rejets de déchets à la mer ;
- préserver les herbiers de posidonie en évitant les mouillages en zone sensible.

Vecteurs de transmission :

- les supports de communication des fédérations : communautés web : profils FB ou twitter, sites internet, affiches et flyers, revues etc....
- réseau autoroute : radio 107.7 et panneaux lumineux
- puis : loueurs, capitaineries, mairies, etc....

Dates principales retenues :

- 11 mai : journée canoé-kayak à Toulon ;
- Fin mai : journées de la mer en Occitanie et/ou « défi kite » (11 au 13 mai) ;
- mi-juin : 50 ans du CROSSMED (date à préciser) ;
- 23 juin : journée des sauveteurs en mer (La Ciotat, Gruissan et Calvi) ;
- Juillet/août : journée sécurité nautique sur un département à identifier.

Plan d'actions :

Actions	Acteurs	Echéance
Associer le CROSSMED aux réunions de « pré-saison » par ligues dès que les dates sont connues	FFV	Selon le planning
Identifier les axes de travail spécifiques à mener par activités et les intégrer à un flyer commun proposé par la préfecture maritime	FFV, FFVL, FFESSM, FFS, FFCK et AEM	Fin avril 2018
Confirmer les événements auxquels participerait la PREMAR et/ou le CROSSMED	CROSSMED & OCR	Fin avril 2018
Etablir un plan de communication PREMAR en coordination avec les fédérations de sports nautiques pour les deux niveaux de MSG de prévention (global : 196 + PEA & spécifique, décliné par activité) et sa déclinaison environnementale	OCR	mai 2018
Etablir une base de données sur les loueurs de matériels de plage hors structures fédérales en lien avec les délégations à la mer et au littoral, les mairies et les capitaineries. Rédiger un courrier à leur intention, intégrant le support commun réalisé avec les fédérations de sports.	AEM	mai 2018

COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA « SAISON ESTIVALE 2018 ».

1. INTRODUCTION

**1.1 Objectifs de la réunion**

Cette réunion visait à présenter d'une part, les axes de prévention retenus pour la saison estivale 2018 et, d'autre part, les différents types d'évènements ou supports identifiés pour porter ce message. Elle était co-présidée par le chef de la division action de l'Etat en mer et le directeur du CROSSMED.

**1.2 Présentation du bilan de la saison estivale 2017 et des actions retenues pour 2018**

Après une visite des locaux du CROSSMED et de sa passerelle opérationnelle, l'administrateur principal des affaires maritimes Nicolas Maire, officier « opérations » du CROSSMED, a présenté l'accidentologie générale de la zone maritime Méditerranée. Les pratiquants occasionnels non encadrés sont majoritairement impliqués dans les accidents ou incidents en mer. Les plongeurs représentent également une population à risque (profil majoritaire : homme de 50 ans, bon niveau de plongée, condition physique correcte), ce qui se confirme depuis le début d'année.

Le bilan propre aux activités de prévention menées en 2017 a été présenté par le lieutenant de vaisseau Véronique Magnin, responsable du pôle ORSEC de la préfecture maritime de la Méditerranée. Les grandes lignes des actions réalisées en 2017 seront poursuivies en 2018 avec une attention particulière sur la préservation de l'environnement.

Dans la continuité des actions de 2017, le thème retenu par l'autorité maritime sera axé sur la responsabilisation des usagers de la mer. A cette fin :

- la campagne de communication sur l'usage du numéro 196 sera poursuivie ;
- le message portant sur l'importance de la maîtrise des éléments suivants : préparation, équipements et alerte (ou PEA) sera maintenu ainsi qu'une déclinaison spécifique à chaque activité nautique en fonction des recommandations des fédérations compétentes ;
- un message spécifique à l'environnement marin sera inséré ;
- un flyer commun reprenant ces différents messages sera réalisé ;
- un courrier officiel rappelant les grands axes de prévention en matière de sauvetage en mer sera adressé aux loueurs d'engins de plage hors structures fédérales.

L'inspecteur général de la SNSM pour la Méditerranée (VA @ Jacques de SOLMS) a ensuite présenté l'activité dans cette zone. Le réseau de sauvetage de la SNSM compte 47 stations et 5 centres de formation. Les deux-tiers de l'activité annuelle sont réalisés pendant la saison estivale et 30% de l'activité en Méditerranée se concentre dans le département du Var.

Les principales préoccupations des sauveteurs de la SNSM sont les suivantes :

- le développement du stand-up paddle (SUP) hors support fédéral (sortie sans sécurité et non prise en compte de l'environnement maritime) ;
- la faible préparation ou formation des pratiquants occasionnels de la voile.

Dans le domaine de la prévention, la SNSM développe ses propres campagnes de sécurité avec les capitaineries et sur les plages où ses sauveteurs sont présents. Elle réalise régulièrement des visites de sensibilisation dans les ports avec comme cible les plaisanciers.

La SNSM mène des campagnes sur le port du gilet de sauvetage dans les ports mais aussi auprès des fédérations de sports nautiques et aquatiques dans le cadre des évènements sportifs de grande ampleur (le port du gilet par les champions à valeur d'exemple). La SNSM s'associe également à d'autres évènements sportifs et culturels tout le long du littoral.

En 2018, la journée des sauveteurs en mer prévue le 23 juin permettrait de mettre en lumière l'importance de la prévention et de la solidarité des gens de mer par une action de sortie en mer en commun avec les usagers à 12h00. Les trois sites retenus en Méditerranée pour porter cette journée sont : La Ciotat, Gruissan et Calvi.

## 2. PRESENTATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES FEDERATIONS

### 2.1 FFVL – M. Patrick JOLIET – M. Christian CAPELLO - & l'association de kite de Hyères et de Fréjus (CDVL83)

La pratique de l'activité kitesurf est en pleine expansion, mais seulement 20% des pratiquants sont licenciés (FFVL ou fédération française de kite, FFK). En matière de sécurité, il y a relativement peu d'incidents en mer, en revanche les zones de mise à l'eau en bord de plage sont nettement plus accidentogènes. De ce fait, la majorité des interventions sont prises en charge par les organismes de secours à terre. Une planchette «type» rappelant les règles de navigation, a ainsi été éditée et affichée sur les spots de kite. De même, des panneaux d'information sont systématiquement implantés à l'entrée des spots identifiés dans les plans de balisage des communes du littoral (Almanarre (83) et Bauduc (13) notamment).

Le kite est une activité relativement récente, généralement pratiquée à proximité immédiate de la côte, avec une méconnaissance de cette activité par les promeneurs qui interprètent rapidement la vue d'une voile comme étant une situation dangereuse pour le pratiquant. Le nombre important de fausses alertes a ainsi conduit les CROSS à orienter leurs efforts sur les remontées d'informations de perte de matériel (ailes) en mer.

Des efforts restent à faire mais les perspectives de récupération du matériel incitent les pratiquants à signaler les ailes perdues en mer.

La cohabitation avec les autres usagers de la mer (kayak, pratiquants du longe-côte ou baigneurs) pose parfois problème dans des sites spécifiques, principalement en bord de plage ou dans les zones de mise à l'eau. Cette problématique est surtout présente l'hiver lorsque le balisage n'est pas encore installé.

Un autre aspect porte sur la forme des chenaux de mise à l'eau. Généralement ils sont linéaires vers le large, comme pour les navires et engins immatriculés. L'étude d'une forme plus évasée vers le bord sous le vent pourrait permettre une mise à l'eau des pratiquants plus fluide et moins accidentogène.

Le développement actuel des planches de kite équipées de foils n'est pas particulièrement contraignant sur les spots de kite. Cette activité étant surtout pratiquée par faibles conditions de vents, lorsque le matériel conventionnel ne peut être utilisé. Les pratiquants de kite sur foil par fortes conditions sont généralement déjà très bons techniquement et fortement sensibilisés aux axes de prévention.

### 2.2 Fédération française de canoé-kayak – M. Jean-Claude VIGUEREX & M. Benoît RAZIMBAUD

La pratique du canoé kayak en Méditerranée ne passe généralement pas par les clubs. La fédération n'a donc que peu d'emprise sur les usagers, qui achètent leur matériel dans les magasins de sports des grandes enseignes. Des messages de prévention et des bons usages en mer sont souvent proposés mais il est difficile de s'assurer qu'ils aient été bien intégrés (port du gilet...).

Par ailleurs, le kayak offre une flottabilité importante aux pratiquants et permet d'améliorer le repérage en cas d'opérations de secours (ce point est confirmé par les opérations SAR qui concernent peu les kayakistes).

Enfin, le prochain évènement de cette activité est prévu le 11 mai 2018, sur les plages du Mourillon à Toulon. Pour cette édition, les clubs de pirogue s'associeront aux activités proposées. A cette occasion, une intervention du CROSSMED peut être envisagée.

### **2.3 FFESSM – M. Jean-Louis BLANCHARD**

La plongée est l'activité sportive la plus réglementée (code du sport). C'est une activité en « environnement spécifique », qui implique en cas d'incident des moyens de sauvetage lourd.

La pratique de la plongée bouteille est moins importante que l'apnée ou la chasse sous-marine, qui sont par ailleurs des activités pratiquées sans encadrement (activités « sauvages ») et donc difficile à atteindre pour la fédération dans la diffusion de son message de prévention.

L'édition de prospectus en partenariat avec la préfecture maritime et la gendarmerie maritime est maintenant mise en place depuis quelques saisons estivales et permet d'améliorer la cohérence des messages diffusés.

La fédération s'implique depuis des années dans la communication pour la préservation de l'environnement marin et le développement durable. Une charte d'engagement et d'objectif a été signée avec le ministère de la transition écologique et solidaire.

Par ailleurs le développement d'activités « nouvelles » comme les randonnées avec « casque lesté » est à suivre attentivement, notamment en termes de prévention des accidents et de réglementation des activités.

### **2.4 Fédération française de voile – Julien MAGURNO & M. Jacques HUBLET**

La Fédération française de voile a délégation pour la voile légère du type planche à voile et fun board mais aussi pour les activités de voile habitable. Conformément au code du sport, la fédération a un dispositif de sécurité et d'intervention (procédures, éléments de sécurité, zones de navigation, actions en fonction de l'incident, ...) qui se traduit par un affichage dans les clubs. Les clubs ont par ailleurs une certaine autonomie pour établir des liens directs avec les mairies et les secours de « proximité » (SNSM, pompiers, et CRS présents sur les plages).

Tous les ans, les ligues Occitanie et PACA organisent une réunion de « pré-saison estivale » relative à la prévention et à la sécurité en mer. La participation de représentants du CROSSMED à l'édition 2018 est envisagée.

L'usage de voiliers sur foil, dériveur ou catamaran, concerne comme en kite des pratiquants aguerris et le coût de ce matériel est important. La cohabitation avec les autres supports ne pose pas de difficultés particulières.






La fédération française de voile n'a pas de point d'entrée spécifique pour accéder aux loueurs (hors club) et s'associe aux objectifs portés par la préfecture maritime dans le courrier qui sera adressé aux loueurs occasionnels.

Les prochains événements d'ampleur seront « le défi kite » et « le défi wind », prévus mi-mai. Le dispositif de secours mis en place au profit des 1500 participants intègre de très nombreux moyens de la SNSM et des pompiers. La présence d'un représentant du CROSSMED ou de la préfecture maritime à cette occasion peut être envisagée.



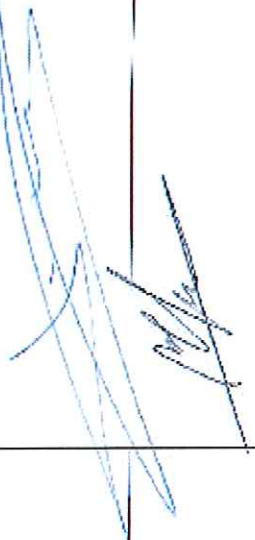
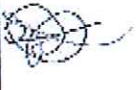

ANNEXE III à la lettre n° 500896 PREMAR MED/AEM/NP du 30 avril 2018  
**FEUILLE DE PRÉSENCE DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE A LA « SAISON ESTIVALE 2018 »**

Mr Régis Blanchard, (cadre technique national, Fédération française de Surf, excusé)

FEUILLE DE PRESENCE	
Objet	: réunion saison estivale 2018
Date	: 11 avril 2018
Lieu	: CROSS MED

ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE @	SIGNATURE
FFVL Jouyer P	06 08 18 2470	P. Jouyer @ ffvol.fr	
Ligue Voile PACA Jacques Hubert	06 45 06 3169	Jacques Hubert @ voile pacca.fr	
Ligue Voile OCCITANIE Julien MARGUARD	06 43 57 49 55	Julien Marguarec @ ffvoile.fr	
FEESH Sports nautiques	06 22 73 02 18	president @ ffseam.fr	
EM CONCRETE			



ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE @	SIGNATURE
Jacques de Solms Smsst	06.66.32.22.82	jacques.de-solms@smsm.org (Télé du 6)	
DREISSCS RMA FFCK	0683150953	brogymbaud@ffck.org	
CRCK PACA FFCR.	0640757406. 06 15424357	sc.wignereux@orange.fr. bernard.laforgues@gmail.com	
CDVL - Lingon HYFR.	0663244184	dambleux@free.fr	
HKA	0627120399	pascallobet@gmail.com	
Kite Sphere Paris.	0664884064	jeannekete@outlook.com	